

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

Le 11 février 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 février 2014

2014 DEVE 11 Autorisation donnée au Ministère de la Culture et de la Communication de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ou toute demande d'autorisation relevant de la protection du site ou des Monuments Historiques pour la réalisation des travaux de mise en sécurité du Palais de Chaillot affectant le jardin du Trocadéro (16^{ème}).

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 28 janvier 2014 par lequel Monsieur le Maire de Paris propose d'autoriser le Ministère de la Culture et de la Communication à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ou toute demande d'autorisation relevant de la protection du site ou des Monuments Historiques nécessaire à la réalisation des travaux de mise en sécurité du Palais de Chaillot affectant le jardin du Trocadéro ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 27 janvier 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction Générale des Patrimoines) est autorisé à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme ou toute demande d'autorisation relevant de la protection du site ou des Monuments Historiques nécessaire à la réalisation des travaux de mise en sécurité du Palais de Chaillot affectant le jardin du Trocadéro (16^{ème}).